



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton		Ottawa	
Date	Dimanche 22 septembre 2019		Heure de départ	18h30
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp : 24 °C)			
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	2 SC	Inscriptions totales 72/75
Pari mutuel	\$182,203			
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Frenette Ben

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Le conducteur Matt Harvey a reçu un examen récapitulatif de la Course 9, du 19 septembre (le #5 – "MIDNIGHT PLAY"), dans le dernier droit. Après l'examen de la vidéo, Mr. Harvey a admis avoir fait une action de poignet au-delà de ce qui est acceptable, lors de sa stimulation, et a accepté de changer sa technique afin de respecter les règlements sur les stimulations. Aucune sanction n'a été émise, pourtant nous avons discuté la structure des infractions.
- Nous avons discuté le retrait opéré par le juges du cheval "BETTOR JET" de la Course 4, sur l'hippodrome Kawartha, le 21 septembre. Nous avons accepté l'explication de l'entraîneur, Sam Sergi.

Courses :

- 1. Nous avons examiné le bris par le #1, "GA SPEED JOEY", (Guy Gagnon), avant et après le poteau de ¼ de mille. Aucune infraction à la règle sur les bris d'allure. Nous avons discuté de la performance de ce cheval avec le conducteur et l'entraîneur fera les changements nécessaires pour la course suivante. Rien à signaler.

2. Reprise du départ à cause d'un équipement brisé (enrênement de tête) pour le #4, "ZARCONIA SEELSTER", (Robbie Robinson). Le #6, "SIR DALI", a eu de l'équipement brisé au poteau de $\frac{3}{4}$ de mille (protège genoux) et il est arrivé avec de l'équipement brisé à la fin de la course. Rien à signaler.
3. Le conducteur du #5, "AUDI BAYAMA", (Yves Fillion), a été averti au sujet de sa stimulation, ayant fait une action de poignet au-delà de ce qui est acceptable. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Nous avons discuté de l'obligation du conducteur en ce qui concerne le dépassement du conducteur du #4, "ASTERISM", (Jonathan Lachance), par rapport aux fractions des courses. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. L'entraîneur du #1, "BRIGADIERBRONSKI", (Luc Loyer), sera présent dans le bureau des juges au sujet de l'interdiction des médicaments pour les courses de la journée.
Le conducteur du #5, "CHALEURS AD", (Guy Gagnon), a été jugé coupable d'infraction au règlement 22.05.01 (k) (défaut d'établir et maintenir une cadence comparable à la catégorie) de la CAJO, (27 57¹ 124³ 153³). Il a reçu une sanction pécuniaire de \$100 (SB 50948). Rien à signaler.
8. Examen de la course entre le #1, "OFFICIALLY RUSTY", (Jonathan Lachance), et le #2, "SAULSBROOK LANNY", (Rodney LaFromboise), dans le dernier droit pour une possible interférence. Le #1 est arrivé alors que le #2 sortait. La responsabilité de la faute a été également répartie. Aucune infraction. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Nouvel alcootest pour les conducteurs de cette course. Rien à signaler.

Réclamations : Aucune